



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 19 décembre 2017

**N°260/12/2017 : DENOMINATION DE VOIE - IMPASSE DES PLATANES**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.*

**Etaient présents** : 30

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALON

**Pouvoirs** : 11

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALON

**Absents** : 4

Mesdames, Messieurs Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE



**Madame Danielle AMOUROUX donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Suite à la réalisation d'un projet immobilier, une résidence située route de Molières, une nouvelle voie a été créée à laquelle il faut désormais attribuer une dénomination.

Il vous est proposé la dénomination de voie suivante :

 La voie sise dans la résidence de la route de Molières

**Impasse des Platanes**

Pour faire suite à la demande du propriétaire de la résidence, il est également proposé de donner à cette nouvelle résidence l'appellation « Résidence des Platanes ».

Conformément au plan de situation joint à la présente,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter la dénomination de voie telle que présentée.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**26 DEC. 2017**

De sa publication et/ou notification le :

**26 DEC. 2017**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES



**PRÉFECTURE  
de TARN-ET-GARONNE  
26 DEC. 2017  
ARRIVÉE**